

Impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés

1994/0204(CNS) - 27/11/1995 - Acte final

La directive 95/59/CE du Conseil codifie, en les regroupant en un seul texte, les directives: - 72/464/CEE du Conseil, concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés, et; - 79/32/CEE, deuxième directive du Conseil, concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 26/12/1995.